



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 21 MAI 2022

DELIBERATION N° 055 - 05 - 2022 - Direction Générale Adjointe de la Cohésion Sociale - Direction de la Jeunesse - Service Restauration Collective

VEN RESTAURATION SCOLAIRE - PARTICIPATION DES FAMILLES

(La Commission Cohésion Sociale qui s'est réunie le 12 mai 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

02 JUIN 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 Mai 2022.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 26

Représentés 7

Excusés 0

Absents 6

Total des votes 33

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le samedi 21 mai à 09 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni au Gymnase du Lycée Marie Curie de Sainte Anne, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Jean Luc JULIE –

ONT DONNE PROCURATION : Sylvie PAYET à Valentine SERRANO – Patrice ELLAMA à Jean François CATAN – Marie Sabine SAUTRON Sarah SALAH – ALY - Christelle HOAREAU à Jean Louis VITAL - Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL à Charles André SAINT PIERRE - Philippe LE CONSTANT à Jean Luc JULIE

ABSENT EXCUSE :-

ABSENTS : Alicia HAYANO – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Hans DIJOUX - Patrick DALLEAU - Valérie DIJOUX

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

Le Maire

P. SELLY

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220602-DEL055052022-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2022

Le Président informe l'Assemblée que conformément aux orientations budgétaires qui ont été présentées le 11 Mars 2022, la Ville poursuit son effort sur la modification de la tarification de la restauration scolaire pour les familles bénédicines.

Il lui propose de maintenir une tarification par tranches, calculée sur la base du quotient familial (*voir formule en annexe*). Pour rappel, les tranches 1 et 2 ont déjà fait l'objet d'un ajustement.

La modification est effectuée sur la tranche 3a (QF compris entre 381,13€ et 514,72€) qui passe de 0,90€ à 0.04€/ repas.

Les tranches 3b et 4 restent inchangées.

Vous trouverez en annexe 1 la grille tarifaire détaillée.

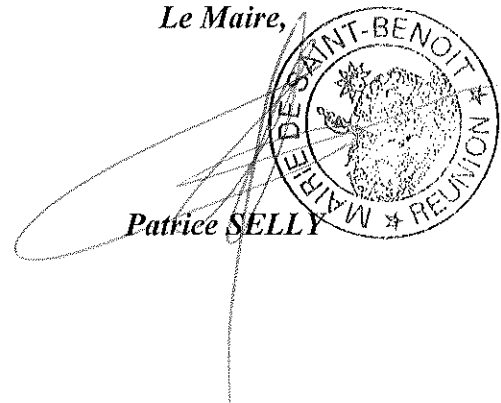
Le Président propose à l'Assemblée d'approuver les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui prendront effet à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du Président.

Fait à Saint Benoit, les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Patrice SELLY". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a sun, surrounded by the text "MAIRIE DE SAINT-BENOIT" at the top and "REUNION" at the bottom, separated by two small stars.